Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le 04/01/2024
ID : 085-200071918-20231214-334_23-DE

2023/454

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 décembre 2023

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Nicolas PINEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Freddy RIFFAUD donne pouvoir à Arnaud BABIN, Cathy PIVETEAU-CANLORBE donne pouvoir à Fabienne BARBARIT,

Secrétaire de séance : Myriam BARON

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 29
Quorum : 16

N° 334-23 – Attribution d'une prime « propriétaires bailleurs »

Dans sa séance du 07 novembre 2023, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 1 dossier pour un montant total de 6 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
[illegible]				
		Total	312 743 €	6 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider la prime « Propriétaires Bailleurs » susvisée,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 28 décembre 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
2 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT

Le Président,
Jacky DALLET

Signé électroniquement par : Jacky Dallet
Date de signature : 28/12/2023
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.